

Rapprochons nous

Compte rendu de la réunion Vergon – Quartiers Est

20 octobre 2017

Seulement une demi-douzaine de personnes étaient présentes.

Les différents points évoqués sont listés ci-après. Les questions/ remarques/ propositions formulées par les participants sont en **caractères gras**, les réponses en caractères normaux. *Les remarques post-réunion de « La Parole aux Citoyens » figurent en italique.*

Le panneau de priorité au croisement Bonneval-Vicaires est dangereux.

Le problème sera signalé à la police municipale

Les noms de chemins sont à clarifier. Les livreurs se perdent...

Le problème est en cours de traitement avec la poste. Les campagnes seront traitées l'année prochaine après les lotissements.

La commune est censée traiter ce problème depuis maintenant plus de 8 ans ...

Il n'y a pas de « poubelles jaunes » dans les campagnes

Le tri sélectif doit être mis en place par les services de la Métropole, mais aucune échéance n'a été donnée

Les comptes de rendu de réunions publiques pourraient être diffusés sur le site internet de la commune.

Non car c'est un travail important. Ces comptes rendus pourraient mal interprétés. Ceux que ça intéressent n'ont qu'à venir aux réunions !

Faute de compte rendu officiel, La Parole aux Citoyens s'efforcera d'établir un compte rendu pour toutes les réunions publiques. Pour éviter d'éventuelles erreurs ceux-ci seront proposés en relecture à la commune.

Où en est la réfection des chemins ruraux ?

Les travaux vont commencer dans les prochains mois sur le tronçon Saint Jean - Vicaires

Le fossé le long du chemin de Bonneval n'est pas entretenu

Le fossé est situé sur la limite avec Charleval. Un accord avec la commune de Charleval va être recherché pour partager les travaux.

Problème de branches qui dépassent le long du chemin de des Vicaires

Pris en compte

Vide grenier à Bramejean

Ce type d'activité doit respecter des règles bien précises. La commune s'assurera qu'elles sont bien respectées, sinon cette activité devra cesser.

Entretien des chemins de terre

Une identification du kilométrage des chemins ruraux (terre et enrobé) est en cours afin d'établir un plan d'entretien

La Chapelle Notre dame est protégée par le PLU mais elle tombe en ruine.

C'est un bien privé, la commune n'est pas concernée.

Alors que la lutte contre le réchauffement climatique devient une véritable urgence, le PLU n'autorise que les panneaux thermiques sur toiture et ne mentionne pas les panneaux photovoltaïques.

Tel qu'il est rédigé le règlement du PLU n'interdit pas explicitement les panneaux photovoltaïques, ils sont donc permis.

La réponse « ce qui n'est pas explicitement interdit est permis » n'est pas satisfaisante :

- *la très grande majorité des préconisations du PLU ne sont pas exprimées sous forme d'interdiction, elles seraient donc toutes sans objet !!!*
- *Tel que rédigé, le règlement n'incite pas suffisamment à l'utilisation des énergies renouvelables*

TP